

Politique de l'Eau

Demain quelle nouvelle organisation territoriale, quel financement ?

André FLAJOLET – Maire de Saint-Venant – Président du Comité de Bassin Artois - Picardie

Olivier THIBAULT – Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Introduction

- Notre propos se veut une réflexion sur nos métiers de gestionnaires d'une ressource par rapport à l'environnement et par rapport aux consommateurs.
- Cette réflexion s'insère dans un environnement législatif en pleine évolution et inclut un regard sur les modes de gestion et de leur organisation autour de thèmes simples : efficience des services, qualité du produit, garantie quantitative d'une gestion pérenne.

Le Maire au cœur de la politique de l'eau

Qualité

Distribuer de l'eau potable



Protéger la ressource et/ou traiter l'eau distribuée (nitrates, phytosanitaires, résidus pharmaceutiques, métaux lourds,...)

MAIRE





Quantité

Protéger la population contre les inondations et coulées de boues

Protéger la population contre les sécheresses

MAIRE



MAIRE

Cadre de vie

Réparation de la
ressource :
Assainissement collectif ou
non collectif

GEMAPI
Restauration de rivières et
de zones humides

Nature en ville



Le Maire chargé de mettre en œuvre des dispositions européennes et nationales

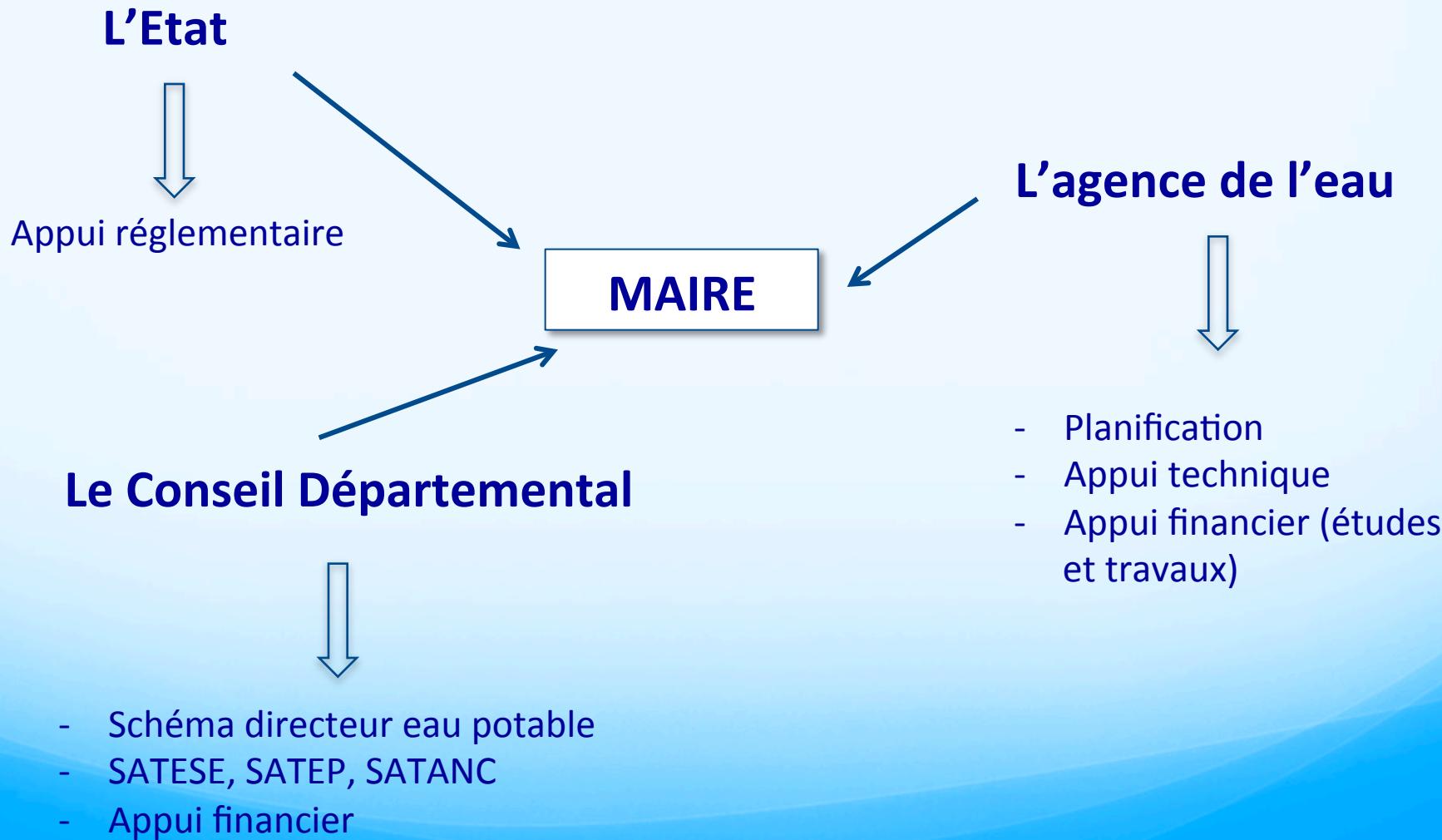
→ Des directives européennes couvrent largement le champ de l'eau :

- Directive ERU : eaux résiduaires urbaines
- Directive Nitrates
- Directive cadre sur l'eau
- Directive cadre sur la stratégie des milieux marins
- Directive inondation
- Directive baignade
- Directive eau brute

- Des textes nationaux :Lois sur l'eau de 1964, 1992, 2006
 - Loi de transposition de 2004
 - Loi Grenelle de 2009 et 2010
 - Lois MAPTAM, NOTRe, Brottes
 - Déclinées en décrets et arrêtés pour application

- Perspective : Loi AFB, Directive « concessions »

Des acteurs et outils pour aider le Maire



L'agence de l'eau Artois Picardie

Un site internet : www.eau-artois-picardie.fr

Le siège à Douai et
une antenne à
Boulogne-sur-Mer

Un stand sur le
salon



Bref état des lieux dans le Pas de Calais

→ 895 communes dans le 62

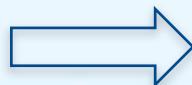
- 33 intercommunalités à ce jour

- La Loi NOTRe oblige

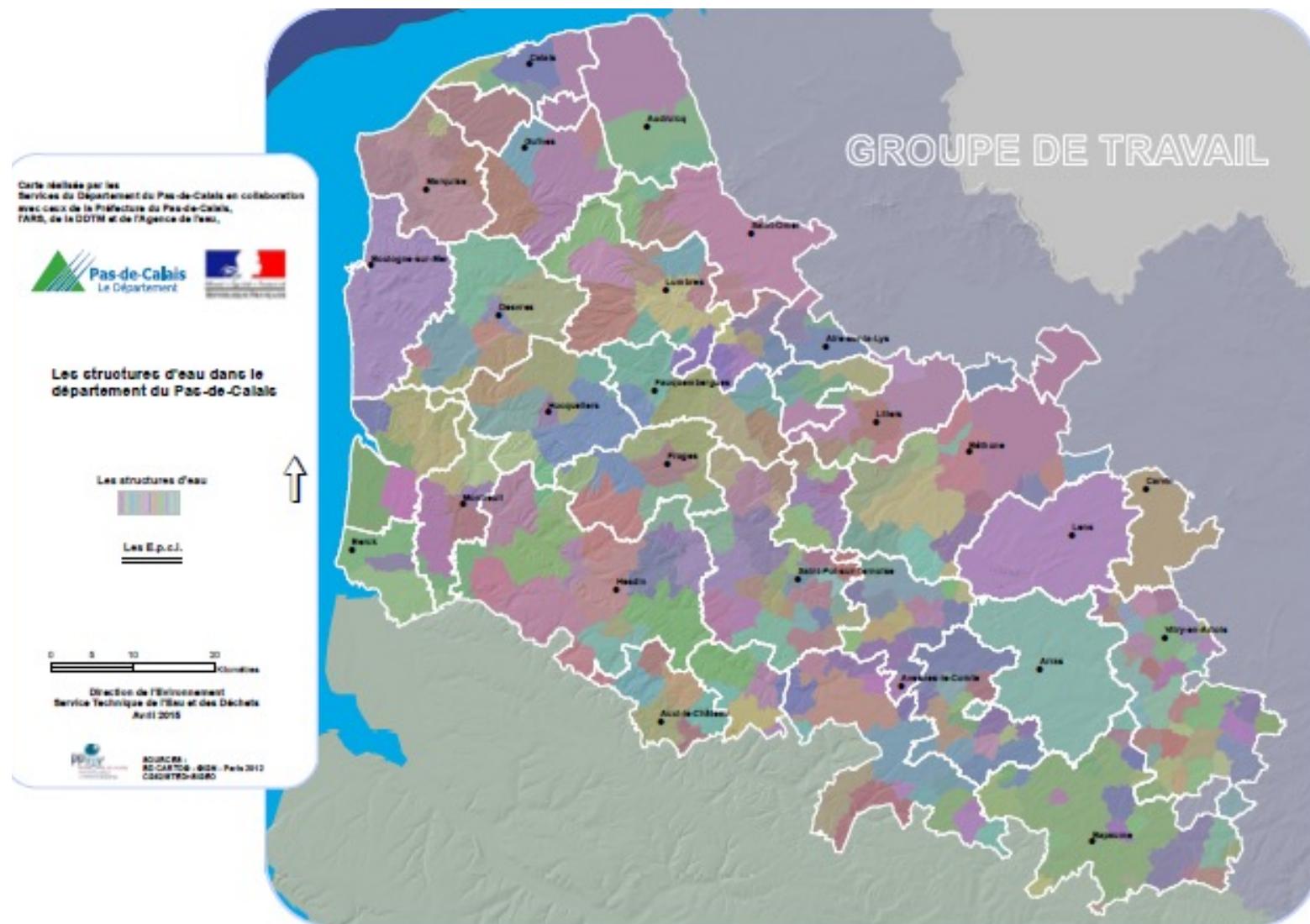
13 intercommunalités à la fusion

- Le SDCL doit être prêt pour le
30/06/2016

- Les arrêtés de fusion sont
obligatoires pour le 31/12/2016

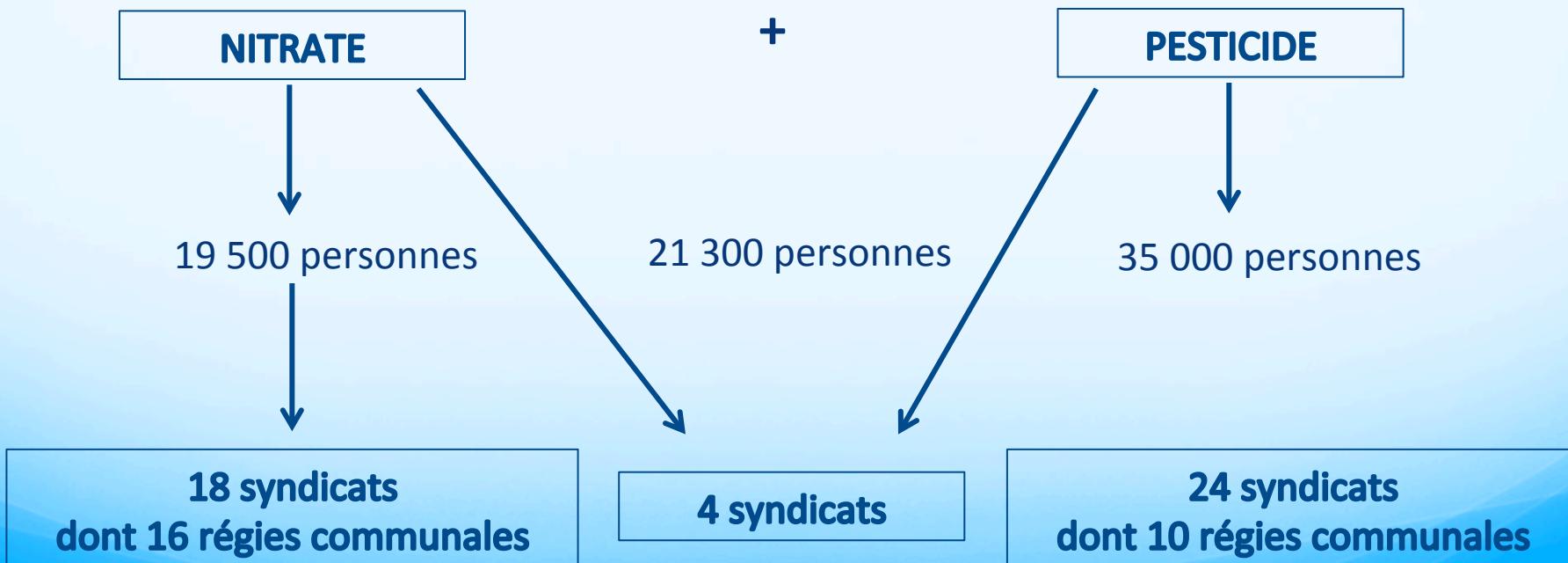


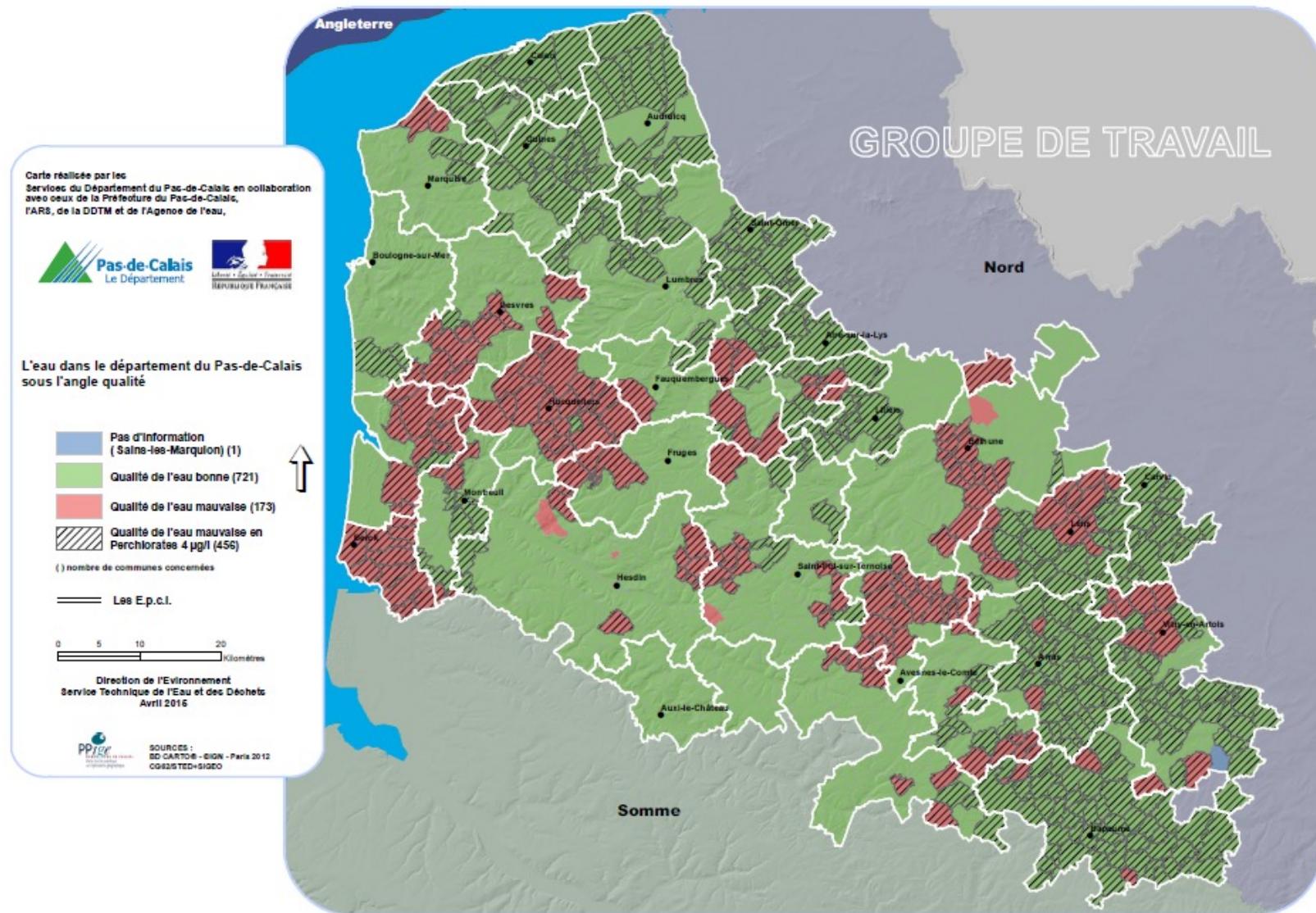
Quelle évolution pour les
syndicats d'eau potable et
d'assainissement ?



Selon l'ARS, dans le Pas-de-Calais

Population impactée par le dépassement





Les principaux problèmes et défis

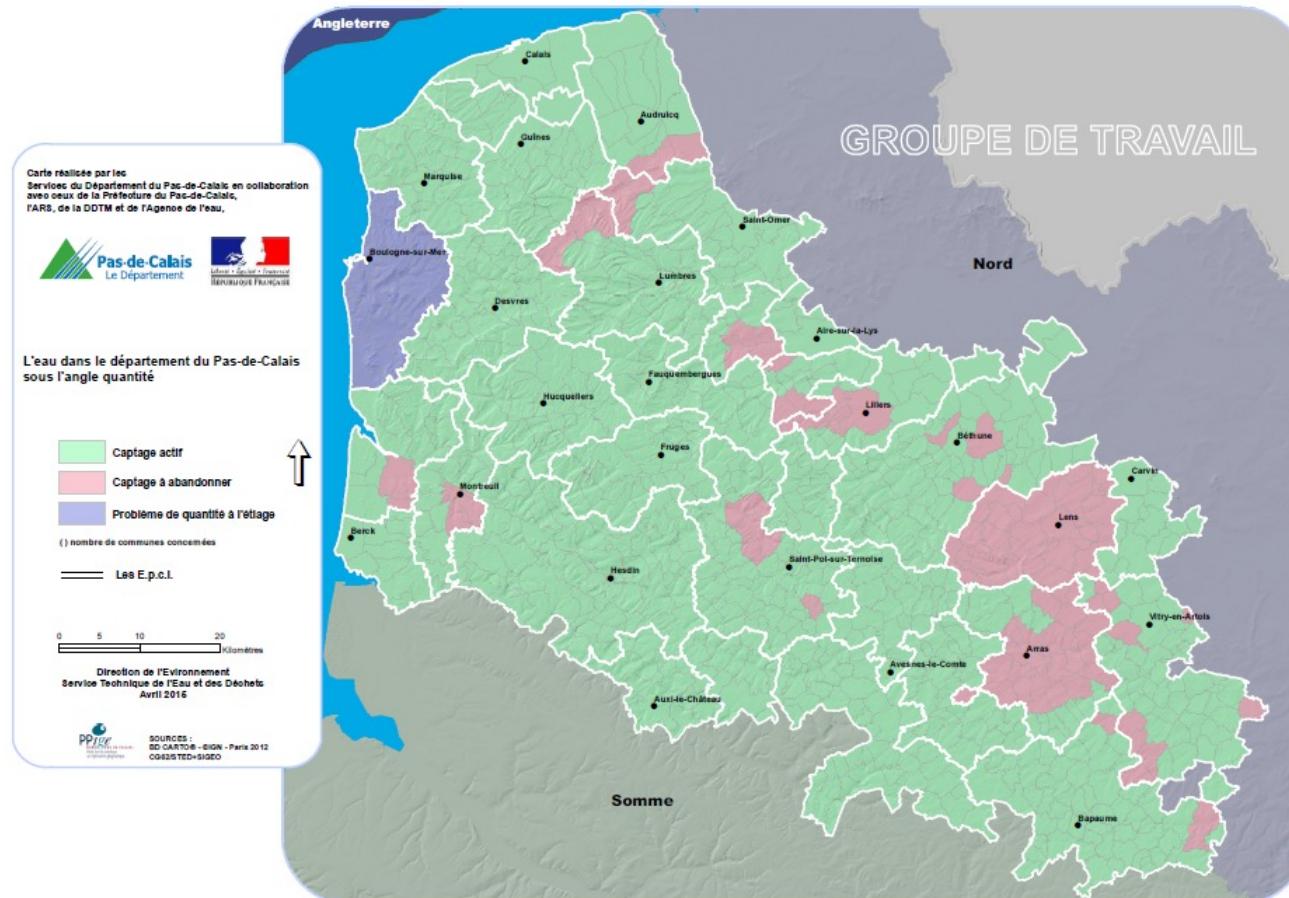
1. Protection des ressources
2. Interconnexion des réseaux
3. Bon état des réseaux « eau potable »
4. Protection des milieux
5. Lutte contre les inondations

→ Ceux-ci conduisent à prioriser :

1. Un reporting des indicateurs auprès du SISPEA pour évaluer les regroupements
2. Une organisation efficiente par bassin versant (SAGE)
3. Une amélioration qualitative des réseaux d'eau et d'assainissement

1. Incitation au regroupement des services d'eau pour :

a. Atteindre une taille opérationnelle pour sécuriser la distribution d'eau potable



1. Incitation au regroupement des services d'eau pour :
 - b. Améliorer les rendements et réduire les causes des fuites
2. Favoriser l'interconnexion des réseaux
3. Sécuriser la ressource et garantir l'accès pour tous
4. Inciter fortement à se hisser au niveau des moyennes du SISPEA
5. Refuser les unions défensives sans projet qualitatif

Le débat est ouvert...



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS . PICARDIE